

## Brigade départementale de vérification

---

### LE SERVICE

Brigade départementale de vérification (intégrée le cas échéant dans un pôle unifié de contrôle -PUC-)

### L'EMPLOI

Le vérificateur est chargé du contrôle fiscal des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 M€ pour les ventes et à 0,5 M€ pour les prestations de services, en mettant en œuvre la procédure la plus adaptée :

- soit en vérifiant sur place la comptabilité de l'entreprise (VG vérification générale, VP vérification ponctuelle),

- soit du bureau par le contrôle sur pièces (CSP) des déclarations souscrites ou l'examen de comptabilité (EC) à partir des fichiers des écritures comptables (FEC) communiqués par les entreprises ou encore le contrôle des personnes physiques impliquées (CSP ou ESFP - examen de situation fiscale personnelle).

Tous les impôts et tous les secteurs socio-professionnels sont concernés et les domaines d'investigation sont, outre le contrôle classique de la comptabilité, de plus en plus axés sur le développement du contrôle informatisé, le contrôle des taxes récemment transférées à la DGFIP et la lutte contre la fraude (poursuites correctionnelles, police fiscale, aide au recouvrement...).

Le vérificateur est responsable de la conduite de ses contrôles et assure l'ensemble des travaux qui y sont liés : fiabilisation des données, demandes de renseignements, droit de communication, AAI, rédaction des pièces de procédure et travaux de finalisation pour mise en recouvrement.

Il est associé, en aval de ses contrôles, aux recours hiérarchiques et aux suites contentieuses de ses dossiers. L'emploi implique de



nombreux déplacements au sein du département (permis de conduire nécessaire) et nécessite un sens avéré des contacts humains et du dialogue avec les contribuables et leurs représentants (comptables, avocats...).

La brigade est le plus souvent généraliste mais elle peut, dans certaines directions, être dédiée à la lutte contre la fraude. Dans ce dernier cas, elle a vocation à prendre en charge les dossiers à profil frauduleux, issus pour l'essentiel de la programmation d'origine recherche (dossiers à enjeux répressifs, fraude complexe en réseau, affaires signalées par l'autorité judiciaire, dossiers à enjeux internationaux forts...), en adoptant une stratégie offensive et pugnace privilégiant l'utilisation des mesures lourdes : contrôles inopinés, flagrance fiscale, prise de mesures conservatoires avant l'envoi de l'avis de vérification...